



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 129005

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'extension du service « Votre compte association ». Déclinaison de mon.service-public.fr, le compte personnel des démarches en ligne permet au monde associatif la simplification des démarches administratives. La dématérialisation des procédures est bénéfique tout particulièrement pour la vie associative, qui peut ainsi concentrer ses énergies bénévoles davantage sur le projet associatif et moins sur les formalités à accomplir. Actuellement plusieurs services sont d'ores et déjà accessibles en ligne : création d'associations, demande de subventions, consultation des annonces publiées au *Journal officiel* des associations, dissolution d'associations. Il est prévu, fort judicieusement, d'étendre les services en ligne offerts aux associations et à leurs dirigeants. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quelle échéances les déclarations de changements des personnes chargées de l'administration de l'association ainsi que les déclarations des modifications de statuts pourront se faire en ligne et pourront alimenter un « e-registre spécial ».

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129005

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)